

# Moyens auxiliaires

---

## Sommaire

---

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

## Généralités

---

En ce qui concerne les bases légales relatives à la fourniture ou à la remise en prêt de moyens auxiliaires par l'AVS ou l'AI, il convient de consulter:

- la fiche fédérale;
- les mémentos du centre d'information AVS/AI: "Moyens auxiliaires de l'AVS" et "Moyens auxiliaires de l'AI".

## Descriptif

---

Se référer à la fiche fédérale.

## Procédure

---

Les demandes de moyens auxiliaires AI/AVS, telles que par exemple les demandes de prêt de fauteuil roulant, se font via des formulaires spécifiques, que ce soit concernant les adultes ou les mineurs. Les formulaires peuvent être demandés à l'Office AI du canton de Fribourg ou téléchargés sur [cette page du guichet en ligne de l'Office AI](#).

Si vous n'avez pas droit aux moyens auxiliaires de l'AI, vous pouvez vous adresser à **Pro Infirmis**. Cette organisation peut vous en prêter ou vous accorder une contribution à leur acquisition. Il n'existe cependant aucun droit légal à ces prestations.

Si vous n'avez pas droit aux moyens auxiliaires de l'AVS, vous pouvez faire appel à **Pro Senectute**. Cette organisation octroie des contributions complémentaires ou remet des moyens ou des appareils auxiliaires à titre de prêt. Il n'existe cependant aucun droit légal à ces prestations.

## Recours

---

Se référer à la fiche fédérale.

## Sources

---

Caisse de compensation du canton de Fribourg

Office de l'assurance invalidité du canton de Fribourg

Pro infirmis Fribourg

Pro senectute Fribourg

Mémentos du centre d'information AVS/AI: "Moyens auxiliaires de l'AVS" et "Moyens auxiliaires de l'AI"

---

## Adresses

Pro Senectute Fribourg (Fribourg)  
Pro Infirmis Fribourg / Freiburg (Fribourg)  
Caisse de compensation du canton de Fribourg (Givisiez)  
Office AI du canton de Fribourg (Givisiez)

## Lois et Règlements

Ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires

## Sites utiles

Site de l'office AI - Moyens auxiliaires  
Caisse de compensation du canton de Fribourg - Moyens auxiliaires de l'AVS  
Pro Senectute Fribourg - Moyens auxiliaires